

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, sur convocation adressée le 24 mars, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes d'Illiers-Combray pour la réunion d'installation du nouveau Conseil Communautaire, sous la présidence de Philippe SCHMIT

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Eric BRULE, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Bertrand CHAPPARD, Nathalie CORDERY, Olivier DANIEL, Laure DE LA RAUDIERE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS-REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Philippe FORGE, Catherine FOURBET, David GALLOU, Sylvie GAREL, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Antony GODE, Olivier GOGUE, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Sylvie JEANNE, Jean-Luc JULIEN, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Alexandra MERCIER, Jérôme MEUNIER, Philippe MORELLE, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEIREIRA, Patrick PETREMENT, Sébastien POINTEAU, Sylvia POUPIN, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Aurélie ROZIER, Philippe SCHMIT, Laurent TAILLAND, Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL

Pouvoirs : de Catherine GALAND à Bertrand CHAPPARD, Bruno SAILLANT à Olivier BARIETY

Nombre de conseillers en exercice : 56 Secrétaire de séance : Cyril LUCAS
Nombre de conseillers présents : 54
Nombre de conseillers votants : 56

DELIBERATION N°26-074 ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3,

Monsieur le Président rappelle que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du Conseil Communautaire.

Toutefois, aucune disposition ne précise s'il y a lieu d'appliquer aux membres du Bureau les règles de l'article L. 2122-7-1 du CGCT, qui prévoit un scrutin uninominal à trois tours pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de moins de 1 000 habitants, ou les règles de l'article L. 2122-7-2, qui prévoit un scrutin de liste dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Il ressort de la jurisprudence que l'article L. 2122-7-2 susvisé, qui pose le principe, pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de 1 000 habitants et plus, du scrutin de listes constituées selon le principe de parité, est inapplicable pour la constitution du Bureau d'un EPCI, le juge concluant donc que cette élection devait se faire au scrutin uninominal.

Le juge administratif a également eu l'occasion de rappeler que l'élection des membres du Bureau d'un EPCI devait obligatoirement avoir lieu au scrutin secret sous peine d'annulation. En

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260330-DELIB2026-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026
Publication : 03/04/2026

conséquence de quoi, et à défaut de dispositif expressément prévu par les textes applicables, il y a lieu de recourir pour l'élection des membres du Bureau, en l'espèce des vice-présidents, au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, au scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote et eu égard au nombre de vice-présidents librement fixé par le conseil communautaire.

Les deux assesseurs désignés sont Mesdames Ingrid HEURTAULT et Aurélie ROZIER

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice-présidents librement fixé par le conseil communautaire :

1^{er} VICE PRESIDENT : Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de votants (bulletins déposés) : 56
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 18
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

NOM et Prénom du Candidat	Nombre de suffrages obtenus
BARIETY Olivier	34
BUISSON Hervé	3
LOCHON Martial	1

- **Monsieur Olivier BARIETY est élu 1^{er} Vice-Président.**

2^{ème} VICE PRESIDENT : Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de votants (bulletins déposés) : 56
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25

NOM et Prénom du Candidat	Nombre de suffrages obtenus
BUISSON Hervé	47
LOCHON Martial	1

- **Monsieur Hervé BUISSON est élu 2^{ème} Vice-Président.**

3^{ème} VICE PRESIDENT : Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de votants (bulletins déposés) : 56
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Nombre de suffrages blancs : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

NOM et Prénom du Candidat	Nombre de suffrages obtenus
LOCHON Martial	45

- **Monsieur Martial LOCHON est élu 3^{ème} Vice-Président.**

4^{ème} VICE PRESIDENT : Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de votants (bulletins déposés) : 56
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24

NOM et Prénom du Candidat	Nombre de suffrages obtenus
ELLEAUME Michelle	47

- **Madame Michelle ELLEAUME est élue 4^{ème} Vice-Présidente.**

5^{ème} VICE PRESIDENT : Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de votants (bulletins déposés) : 56
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue : 22

NOM et Prénom du Candidat	Nombre de suffrages obtenus
DOS REIS-CABARET Marie-Paule	42
POUPIN Sylvia	1

- **Madame Marie-Paule DOS REIS-CABARET est élue 5^{ème} Vice-Présidente.**

6^{ème} VICE PRESIDENT : Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de votants (bulletins déposés) : 56
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 18
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

NOM et Prénom du Candidat	Nombre de suffrages obtenus
MARTIN Patrick	38

- **Monsieur Patrick MARTIN est élu 6^{ème} Vice-Président.**

Le Conseil Communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

- **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus :

- Monsieur Olivier BARIETY est élu 1^{er} Vice-Président,
- Monsieur Hervé BUISSON est élu 2^{ème} Vice-Président,
- Monsieur Martial LOCHON est élu 3^{ème} Vice-Président,
- Madame Michelle ELLEAUME est élue 4^{ème} Vice-Présidente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260330-DELIB2026-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026
Publication : 03/04/2026

- Madame Marie-Paule DOS-REIS-CABARET est élue 5ème Vice-Présidente,
- Monsieur Patrick MARTIN est élu 6ème Vice-Président.

- **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Philippe SCHMIT



Le secrétaire de séance
Cyril LUCAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260330-DELIB2026-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026
Publication : 03/04/2026